

VIGI'CODEF – JANVIER 2021



Conventions Collectives de Travail sectorielles ou intersectorielles et Avis du Conseil National du Travail

Conventions Collectives de Travail sectorielles

318.01 - SOUS-COMMISSION PARITAIRE POUR LES SERVICES DES AIDES FAMILIALES ET DES AIDES SENIORS DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE, DE LA REGION WALLONNE ET DE LA COMMUNAUTE GERMANOPHONE

ERRATUM : Convention collective de travail du 23 septembre 2019 fixant les conditions de paiement d'une prime de fin d'année au personnel ouvrier (sauf aides familiaux et gardes à domicile sous statut ouvrier)

Champ d'application : **La présente Convention Collective de Travail s'applique aux travailleurs et aux employeurs des services qui ressortissent à la Sous-Commission Paritaire pour les services d'aides familiales et aides seniors et subventionnés par la Région wallonne**

Date de signature : **23/09/2019**

Date de correction : **06/11/2020**

Date de dépôt : **08/10/2019**

Date d'enregistrement : **11/02/2020**

Force obligatoire demandée : **oui**

[Convention collective de travail du 23 novembre 2020 relative aux assimilations en matière de chômage temporaire dans le calcul de la prime de fin d'année 2020 dans le cadre de la crise sanitaire du COVID-19 dans les services des aides familiales et des aides seniors de la communauté française, de la région wallonne et de la communauté germanophone – SCP 318.01](#)

Champ d'application : **La présente convention collective de travail s'applique aux employeurs et aux travailleurs des services qui ressortissent à la Sous-Commission paritaire pour les services des aides familiales et des aides seniors de la Communauté française, de la Région wallonne et de la Communauté germanophone, agréés et subventionnés par la Région Wallonne**

Date de signature : **23/11/2020**

Fin de validité : **31/12/2020**

Date de dépôt : **10/12/2020**
Date d'enregistrement : **14/01/2021**
Force obligatoire demandée : **oui**

[Convention collective de travail du 23 novembre 2020 portant sur l'octroi d'un montant exceptionnel en 2020 s'ajoutant à l'allocation de fin d'année dans le secteur des services d'aide aux familles et aux personnes âgées subventionnés par les Commissions Communautaires française et commune de la Région de Bruxelles-Capitale](#)

Champ d'application : **La présente Convention Collective de Travail s'applique aux travailleurs et aux employeurs des services d'aide aux familles et aux personnes âgées (dont l'appellation actualisée est « services d'aide à domicile »), subsidiés par les Commissions Communautaires française et commune de la région de Bruxelles-Capitale qui ressortissent à la SCP 318.01**

Date de signature : **23/11/2020**
Fin de validité : **31/12/2020**
Date de dépôt : **10/12/2020**
Date d'enregistrement : **14/01/2021**
Force obligatoire demandée : **oui**

319.02 - SOUS-COMMISSION PARITAIRE DES ETABLISSEMENTS ET SERVICES D'EDUCATION ET D'HEBERGEMENT DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE, DE LA REGION WALLONNE ET DE LA COMMUNAUTE GERMANOPHONE

[ERRATUM](#) : Convention collective de travail du 28 novembre 2019 Statut pécuniaire du personnel AAI/SASPE (remplace la convention collective de travail du 28 mars 2019)

Champ d'application : **La présente convention collective de travail s'applique exclusivement aux travailleurs et aux employeurs des établissements et services de l'aide à la jeunesse et des Services d'accueil spécialisés de la petite enfance qui relèvent de la compétence de la Sous-commission paritaire des établissements et services d'éducation et d'hébergement de la Communauté française, de la Région wallonne et de la Communauté germanophone**

Date de signature : **28/11/2019**
Date de dépôt : **12/12/2019**
Date d'enregistrement : **04/02/2020**
Date de correction : **11/12/2020**
Force obligatoire demandée : **oui**

327 - COMMISSION PARITAIRE POUR LES ENTREPRISES DE TRAVAIL ADAPTE, LES ATELIERS SOCIAUX ET LES 'MAATWERKBEDRIJVEN'

[ERRATUM](#) : Convention collective de travail du 4 juin 2020 relative à l'intervention des employeurs dans les frais de transport dans les sociétés d'initiatives de développement de l'emploi dans le secteur des services de proximité à finalité sociale agréées par la Région wallonne

Champ d'application : **La présente convention collective de travail s'applique aux employeurs des sociétés d'initiatives de développement de l'emploi dans le secteur des services de proximité à finalité sociale wallonnes ressortissant à la Commission paritaire pour les entreprises de travail adapté, les ateliers sociaux et les 'maatwerkbedrijven', ainsi qu'aux travailleurs qu'ils occupent**

Date de signature : **04/06/2020**
Date de dépôt : **15/06/2020**
Date d'enregistrement : **17/07/2020**
Date de correction : **01/12/2020**
Force obligatoire demandée : **oui**

[ERRATUM](#) : Convention collective de travail du 4 juin 2020 relative à la prime de fin d'année dans les sociétés d'initiatives de développement de l'emploi dans le secteur des services de proximité à finalité sociale agréées par la Région wallonne

Champ d'application : **La présente convention collective de travail s'applique aux employeurs des sociétés d'initiatives de développement de l'emploi dans le secteur des services de proximité à finalité sociale wallonnes ressortissant à la Commission paritaire pour les entreprises de travail adapté, les ateliers sociaux et les 'maatwerkbedrijven', ainsi qu'aux travailleurs qu'ils occupent**

Date de signature : **04/06/2020**

Date de dépôt : **15/06/2020**

Date d'enregistrement : **17/07/2020**

Date de correction : **02/12/2020**

Force obligatoire demandée : **oui**

327.02 - SOUS-COMMISSION PARITAIRE POUR LES ENTREPRISES DE TRAVAIL ADAPTE SUBSIDIEES PAR LA COMMISSION COMMUNAUTAIRE FRANCAISE

[Convention collective du 9 septembre 2020 Remplacement de la convention collective de travail du 22 mai 2008 relative à la classification des fonctions, aux barèmes et rémunérations horaires des membres du personnel des entreprises de travail adapté agréées et subsidiées par la Commission communautaire française](#)

Champ d'application : **La présente convention collective de travail s'applique aux employeurs et aux travailleurs des entreprises de travail adapté ressortissant à la SCP 327.02**

Date de signature : **09/09/2020**

Date de dépôt : **01/10/2020**

Date d'enregistrement : **05/11/2020**

Force obligatoire demandée : **oui**

329.02 - SOUS-COMMISSION PARITAIRE POUR LE SECTEUR SOCIO-CULTUREL DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE ET GERMANOPHONE ET DE LA REGION WALLONNE

[ERRATUM](#) : Convention collective de travail du 16 décembre 2019 relative à la prime de fin d'année

Champ d'application : **Employeurs définis et agréés par la commission communautaire française via le décret du 27/04/1995. Employeurs ayant une convention de partenariat avec ACTIRIS telle que prévue par les arrêtés de l'exécutif de la région de Bruxelles-capitale du 27/06/1991. Personnel affectés à des projets d'insertion socioprofessionnelle, personnel affectés aux missions de l'ordonnance du 27/11/2008, encadrants des programmes de transition professionnelle, personnel des ateliers de recherche active d'emploi**

Date de signature : **16/12/2019**

Date de dépôt : **14/01/2020**

Date d'enregistrement : **19/03/2020**

Date de correction : **18/12/2020**

Force obligatoire demandée : **oui**

332 - COMMISSION PARITAIRE POUR LE SECTEUR FRANCOPHONE ET GERMANOPHONE DE L'AIDE SOCIALE ET DES SOINS DE SANTE

[Convention collective de travail du 13 novembre 2020 Montant et mode de perception de la cotisation pour les initiatives de formation et d'emploi en faveur des groupes à risque](#)

Champ d'application : **La présente convention collective de travail s'applique aux employeurs et aux travailleurs des établissements et services qui ressortissent à la Commission paritaire pour le secteur francophone et germanophone de l'aide sociale et des soins de santé, à l'exception de ceux qui organisent de manière régulière la garde d'enfants de moins de 12 ans, tels que les crèches, les pré gardiennats, les maisons communales d'accueil de l'enfance, les maisons d'enfants, les haltes-garderies-halte-accueil d'urgence et en accueil flexible, les services d'accueil extra-scolaire, les services de gardiennes encadrées à domicile et les services de garde à domicile d'enfants malades**

Date de signature : **13/11/2020**

Fin de validité : **31/12/2022**

Date de dépôt : **09/12/2020**

Date d'enregistrement : **14/01/2021**

Force obligatoire demandée : **oui**

337 - COMMISSION PARITAIRE AUXILIAIRE POUR LE SECTEUR NON-MARCHAND

[ERRATUM](#) : Convention collective de travail du 7 juillet 2020 concernant la possibilité d'adaptation de certaines dispositions relatives au temps de travail

Champ d'application : **La présente convention collective de travail s'applique aux employeurs et aux travailleurs ressortissants à la compétence de la Commission paritaire auxiliaire pour le secteur non-marchand**

Date de signature : **07/07/2020**

Date de dépôt : **07/07/2020**

Date d'enregistrement : **28/07/2020**

Date de correction : **11/12/2020**

Force obligatoire demandée : **oui**

[Convention collective de travail du 1er décembre 2020 concernant la cotisation et son mode de perception pour la promotion des initiatives de formation et d'emploi pour les groupes à risque du « Fonds social auxiliaire du Non-Marchand »](#)

Champ d'application : **La présente convention s'applique aux travailleurs et aux employeurs des établissements et services qui ressortissent à la commission paritaire auxiliaire pour le secteur non marchand (CP 337)**

Date de signature : **01/12/2020**

Fin de validité : **31/12/2020**

Date de dépôt : **08/12/2020**

Date d'enregistrement : **17/12/2020**

Force obligatoire demandée : **oui**

[Convention collective de travail du 1^{er} décembre 2020 relative au crédit-temps, en exécution de la convention collective de travail n°103 du 27 juin 2012 conclue au sein du Conseil National du Travail, instaurant un système de crédit-temps, de diminution de carrière et d'emplois de fin de carrière](#)

Champ d'application : **La présente convention collective de travail s'applique aux employeurs et aux travailleurs qui ressortissent à la Commission paritaire auxiliaire pour le secteur non-marchand (CP 337)**

Date de signature : **01/12/2020**

Date de dépôt : **18/12/2020**

Date d'enregistrement : **14/01/2021**

Force obligatoire demandée : **oui**

Conventions Collectives de Travail intersectorielles

300 - CONSEIL NATIONAL DU TRAVAIL

[Convention collective de travail modifiant et exécutant la convention collective de travail n° 17 du 19 décembre 1974 instituant un régime d'indemnité complémentaire pour certains travailleurs âgés, en cas de licenciement](#)

Champ d'application : **Convention Collective de Travailleur n° 17/40 modifiant et exécutant la convention collective de travail n° 17 du 19 décembre 1974 instituant un régime d'indemnité complémentaire pour certains travailleurs âgés, en cas de licenciement**

Date de signature : **15/12/2020**

Date de dépôt : **16/12/2020**

Date d'enregistrement : **14/01/2021**

Force obligatoire demandée : **oui**

Actualités au niveau fédéral / UNISOC

Arrêtés, lois

[Arrêté ministériel du 12 janvier 2021 modifiant l'arrêté ministériel du 28 octobre 2020 portant des mesures d'urgence pour limiter la propagation du coronavirus COVID-19](#)

[Arrêté royal du 28 décembre 2020 portant, dans le cadre de la lutte contre les conséquences socio-économiques de la pandémie du coronavirus, adaptation de diverses dispositions en matière de sécurité sociale et de volontariat](#)

[Arrêté royal du 22 décembre 2020 visant à assimiler les journées d'interruption de travail résultant du chômage temporaire pour cause de force majeure suite à la pandémie due au virus corona, dans le régime des vacances annuelles des travailleurs salariés, pour la période du 1^{er} septembre 2020 au 31 décembre 2020 inclus](#)

[Loi du 24 décembre 2020 relative au travail associatif](#)

[Loi du 20 décembre 2020 Loi portant des mesures de soutien temporaires en raison de la pandémie du COVID-19](#)

[Loi du 20 décembre 2020 modifiant la loi du 27 février 1987 relative aux allocations aux personnes handicapées, portant adaptation du critère d'âge de 21 à 18 ans](#)

UNISOC

[Réduction “groupes-cibles” premiers engagements : prolongation à partir du 1er janvier 2021](#)

[Coronavirus : plafond annuel volontariat augmenté pour tous nos secteurs « cruciaux »](#)

Actualités au niveau des entités fédérées

Région wallonne

Avis du Conseil Economique, Social et Environnemental de Wallonie

[Avis n°78 Avant-projet de décret relatif à la pérennisation des emplois créés dans le cadre du dispositif des aides à la promotion de l'emploi \(APE\) et à la création de nouveaux emplois dans le secteur non-marchand et les pouvoirs publics – 2ème lecture](#)

[Avis n°1475 « Get up Wallonia » : 11 axes prioritaires pour la relance](#)

Parlement Bruxellois

Ordonnances

[Arrêté du Ministre-Président du 15 janvier 2021 de la Région de Bruxelles-Capitale prolongeant l'arrêté du 26 octobre 2020 arrêtant des mesures complémentaires à celles arrêtées par le ministre de l'Intérieur afin de limiter la propagation du coronavirus COVID 19](#)

[Arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale du 17 décembre 2020 instaurant une prime de relance pour l'engagement d'un demandeur d'emploi](#)



Rue de la Station, 25F
4670 Blegny
04/362 52 25
BE 0478.328.675
RPM Liège

Service administratif : codef@codef.be
Service juridique : conseil@codef.be
Service projet/formation : support@codef.be
Site internet : www.codef.be
IBAN : BE47 7512 0079 4080

